

tout en concédant ainsi qu'il est très vrai, que les deux lois de juillet, 1866, et d'août, 1867, se complètent mutuellement comme codification d'une matière complexe), à celui qui lit sans rien en retrancher le n. 6 de l'article 1 de cette dernière loi apparaît clairement, que la même loi au lieu d'ajouter une spécification restrictive du mot ecclésiastique proprement employé en chaque part des deux lois, en élargit et étend la compréhensibilité aux effets de la suppression, déclarant non plus reconnues comme des êtres moraux, même les institutions avec un caractère de perpétuité qui, sous n'importe quelle dénomination ou titre, sont généralement qualifiés comme fondation ou legs pies appartenant au culte, quand même ils ne seraient pas érigés en titre ecclésiastique. Et pour tout cela tandis qu'avec cette disposition on fait descendre la faux de la suppression même sur des êtres auxquels en droit manquerait le vrai titre d'ecclésiasticité, seulement parce qu'ils ont pour objet exclusive le culte, rien d'autre part n'est changé, et en rien cette disposition peut et doit influencer à l'égard de la conversion à laquelle est obligé tout autre être moral ecclésiastique non supprimé. Et de ce large sens dans lequel fut entendu le mot ecclésiasticité nous en avons une preuve dans l'application de la conversion aux fabriques, à empêcher le doute dans la jurisprudence avec une loi postérieure non *ordonnée* mais *déclarée* ;

Rien n'avantage en dernier lieu le recours de rappeler d'avoir été omise, presque avec intention d'exclusion, l'indication de la Propagande parmi les *êtres* passibles de la conversion dans les listes annexées au projet de la loi pour l'application à la province romaine des provisions sur la suppression et sur la liquidation des biens ecclésiastiques. En effet il est bien connu que ces listes n'avaient aucune autre valeur que celle de simples données statistiques, et l'exclusion ou l'inclusion dans les mêmes ne peut d'aucune manière influencer l'application consécutive comme de droit de la loi promulguée. Et